



BREVE

Le 25 mai 2020,

L'EPA Sénart publie son premier Rapport de Développement Durable et réaffirme sa vision du « péri-métropolitain durable »

En publiant son premier rapport de développement durable, l'établissement public d'aménagement de Sénart (EPA Sénart) réaffirme son engagement en faveur de l'aménagement durable, véritable fil conducteur de plus de 45 ans d'ancrage territorial, alors que l'Etat a franchi une nouvelle étape dans l'incitation de ses opérateurs à contribuer à une urbanisation plus résiliente, solidaire et bas carbone à l'occasion des 10 ans du Plan Ville durable.

L'histoire comme l'avenir de l'établissement public, et de l'Opération d'Intérêt National, sont en effet indissociablement liés au développement durable. Sur un territoire composé à 70 % d'espaces naturels et forestiers, l'EPA Sénart poursuit son action sur trois échelles complémentaires : celle du grand paysage, des trames vertes et bleues, lignes de force historiques de la stratégie d'aménagement du territoire, celle des opérations d'urbanisme dessinant une ville polycentrique, et celle des bâtiments, pour lesquels l'EPA est prescripteur auprès des promoteurs et des investisseurs.

Manifeste en faveur du « péri-métropolitain durable », ce rapport détaille les partis-pris de l'établissement public chargé de l'aménagement d'un territoire à fort potentiel, grâce à un environnement naturel unique aux portes du Grand Paris. Il présente, surtout, les 3 piliers déclinés par l'EPA Sénart dans toutes ses politiques : la protection de l'environnement, l'attractivité économique, et la cohésion sociale, qui se prolongent par l'engagement de l'EPA dans une démarche de Responsabilité sociétale et environnementale (RSE), lancée en 2018.

Comme le souligne ce rapport, l'**aménagement durable** constitue un savoir-faire à part entière, couplé à une volonté permanente de coopération avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème sénartais : habitants, entreprises, et collectivités, au premier rang desquelles l'Agglomération Grand Paris Sud. La démarche environnementale de l'EPA fait en effet écho à celle de l'Agglomération, qui après avoir signé avec l'Etat un contrat de transition écologique, a approuvé à l'unanimité en début d'année son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Pour penser et concrétiser un **développement économique équilibré et durable**, l'établissement public mise sur l'attractivité et diversification des emplois et la réalisation de parcs d'activités exemplaires, mais aussi sur la co-construction de projets uniques en France, tels que l'Usine du Futur flexible et bas carbone imaginée sur le site du Bois des Saints-Pères.

Enfin, parce qu'il n'y a pas de développement territorial sans qualité environnementale, l'EPA Sénart place au cœur de son identité la prise en compte fine de **la biodiversité et la diversification des formes urbaines**. Car c'est en proposant une offre résidentielle innovante et multiforme, dont plusieurs écoquartiers, dans un cadre de vie à la biodiversité restaurée et augmentée, que l'on conforte l'attractivité d'un territoire depuis toujours précurseur des nouvelles urbanités.

Pour réaliser ces aménagements fonctionnels, évolutifs et réversibles, l'EPA Sénart mise autant sur le dialogue avec les élus que sur l'expertise d'usage de ses habitants et chefs d'entreprises. Un parti-pris porteur de résultats concrets : Sur l'OIN, la consommation annuelle des terres agricoles a été divisée par 2 depuis 15 ans, une performance de premier ordre si on la rapporte à son dynamisme et aux tendances à l'œuvre dans d'autres territoires franciliens.

Aménagement durable du territoire, Développement économique équilibré et durable, Biodiversité et variété des formes urbaines : ces 3 enjeux complémentaires, qui constituent les 3 volets de ce premier rapport de développement durable, résument la vision de l'aménagement impulsée par l'EPA Sénart au service d'un territoire où sont créés, chaque année, 600 logements et 1 000 nouveaux emplois.

À propos de l'Etablissement Public d'Aménagement de Sénart :

Sénart, territoire de Grand Paris Sud, compte aujourd'hui 125 000 habitants, 6 300 entreprises et 43 000 emplois. Chaque année, Sénart génère la création de plus de 1 000 emplois et la construction d'environ 600 logements.

L'EPA Sénart a pour mission de contribuer à impulser, mettre en œuvre et accompagner le développement des 10 communes de l'Opération d'Intérêt National de Sénart, au sein de l'agglomération de Grand Paris Sud. Il participe ainsi activement à la production de logements en Île-de-France et à son attractivité économique.

Pour en savoir plus : www.epa-senart.fr

Contacts Presse :

Galivel & Associés – Carol Galivel • Valentin Eynac • Sébastien Matar
21-23, rue Klock – 92110 Clichy
Tél : 06 09 05 48 63 / 01 41 05 02 02
galivel@galivel.com / www.galivel.com

EPA Sénart – Agnès Ramillon, Directrice générale adjointe au développement
Tél : 01 64 10 15 39

